

Revue du Dauphiné et du
Vivarais (Isère, Drôme, Hautes-
Alpes, Ardèche) : recueil
mensuel historique,
archéologique et [...]

Revue du Dauphiné et du Vivarais (Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Ardèche) : recueil mensuel historique, archéologique et littéraire. 09/1878.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

JETONS

du

fort du Mûrier

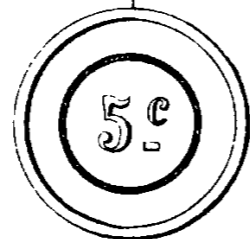
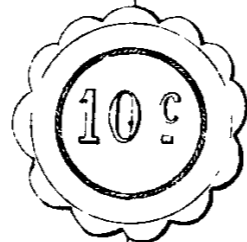
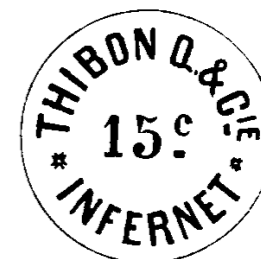
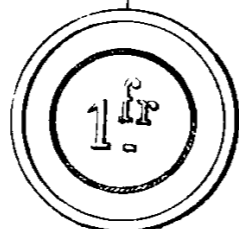
fort des Quatre-Seigneurs.

JETONS

du

fort de Montavie

fort de l'Infernet





LES SUITES DE LA GUERRE

ou

Numismatique des Forteresses du Dauphiné

A MONSIEUR LE CAPITAINE DU GÉNIE ALBERT DE R...

Mon cher Albert,



ON métier est de construire des forteresses, et je me plais à penser que tu t'y entends beaucoup mieux que moi. Tu n'auras pas de peine à croire un aveu qui ne coûte rien à mon amour-propre : je suis un homme fort ignorant des x de la science et, en même temps, fort heureux de ce manque de savoir, car si j'aimais les x , je me croirais, comme on dit, obligé d'en faire... et je ne les aime pas. Je n'ai jamais été passionné pour le dégagement des inconnues, sauf pour la solution des problèmes historiques ou archeologiques.

Ces précautions oratoires prises et bien entendues, je vais te parler fortifications, mais à un point de vue où les x ne sont point obligatoires et où — toi, savant ingénieur, — tu n'es qu'un ignorant. Ceci soit dit sans t'offenser et comme entrée en matière d'une notice sur la numismatique des forteresses du Dauphiné.

Je ne reprendrai pas les choses d'aussi loin que le déluge, ni même que les Romains, assez de gens qui feraient bien mieux d'aller professer à Rome ou à Athènes, nous assomment de leurs pédantesques élucubrations... Je remonterai tout simplement à la guerre de 1870.

A cette époque néfaste, il fut bien vite reconnu que l'on assistait à l'inauguration d'un nouveau genre de guerre; qu'à des engins perfectionnés et aux progrès de la tactique, il fallait opposer des moyens de résistance en rapport avec ceux de l'attaque. Devant les effets produits par les armes à longue portée et en présence d'envahissements de masses colossales, on comprit qu'il devenait urgent d'étendre les lignes de défense. De là, la construction des forts détachés autour de la capitale, dans un rayon plus considérable que celui

adopté jusqu'alors ; de là, la résolution que l'on prit d'entourer les places de guerre de forteresses destinées à en protéger les abords et à seconder leur résistance.

Tout cela, tu le sais aussi bien que moi, je veux dire mieux que moi. Mais ce que tu ignores, c'est qu'à l'occasion de la plupart de ces forteresses, il a été battu monnaie pour tout le temps de leur construction, *monnaie fiduciaire* ou *de nécessité*, cela s'entend bien.

Un jour, — et ce jour n'est pas éloigné, — ces espèces n'auront plus cours et seront ensevelies au fond de quelque meuble par celui qui fut dans l'obligation d'avoir recours à leur utile assistance. Plus tard, disséminés de tous côtés, ces petits morceaux de métal resteront sans explication, comme ces nombreux méreaux ou jetons frappés, entre autres, dans les Flandres, que l'on retrouve chaque jour et dont l'usage, résistant aux recherches des savants locaux, demeure souvent inexplicé, malgré les efforts de la *Revue belge de numismatique* pour leur assigner un lieu d'émission et faire leur place dans l'histoire des mœurs, des coutumes et des usages des contrées situées au nord de notre France.

Pour les châteaux, a dit un poète de la Savoie ,

Pour les châteaux épars sur nos vertes collines,
Le temps s'est arrêté, muet, sans souvenir,
Et l'œil indifférent néglige ces ruines
Dont les noms ignorés manquent à l'avenir.

C'est justement là le sort à redouter pour nos jetons à peine nés, et tandis que les archives de l'Etat conserveront le souvenir et les motifs de la construction des forteresses, nul n'aura eu souci d'enregistrer l'origine, la courte mais utile existence, ni la mort de nos petits monuments métalliques.

Ces jetons, insignifiants en apparence, sont pourtant devenus, par le concours des circonstances qui les ont vus naître, de véritables *jetons historiques* !

Placés dès leur création sous le coup de cette loi fatale de l'oubli qui les atteindrait inévitablement, j'ai songé, mon cher Albert, à fixer leur obscure histoire dans la lettre que je t'adresse, et je l'ai fait avec d'autant plus de satisfaction, que c'est le seul moyen d'éviter à mes confrères de l'avenir un casse-tête et des recherches qui, très-certainement, n'aboutiraient point. Reste à savoir si mon écrit résistera aux injures du temps ou des hommes.

Il est facile de comprendre que, les forts achevés, ces jetons n'auront plus de raison d'être, et que leur emploi sera délaissé. On les conservera quelque temps peut-être au fond d'un tiroir ; puis, un beau jour, ils serviront de jouet aux enfants ou seront dispersés de droite ou de gauche. C'est ainsi que j'ai retrouvé des jetons de l'ancienne Chambre des comptes de notre province dans les collections publiques ou privées de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, et

jusqu'en Norvège et en Suède, casés parmi les *monnaies* delphinales de la France !...

Mais, grâce à ces lignes, il n'en sera pas de même de nos jetons, et, lorsqu'ils tomberont un jour dans les mains des numismates, ceux-ci seront dispensés de la recherche d'une paternité, qui pourtant n'est pas sous le coup de l'article 340 du code civil.

J'entre donc en matière sans plus attendre, et je vais, mon cher Albert, te décrire, les uns après les autres, ces enfants éphémères de la nécessité, qui eurent leur moment d'utilité, et, comme tant de gens modestes ou méconnus, leur part dans les destinées de l'humanité. La goutte d'eau et le grain de sable ont aussi leur rôle en ce monde, et les madrépores, ces infiniment petits de l'Océan, élèvent avec les siècles, au fond des mers, des continents immenses qui auront un jour leur place au soleil.

Et d'abord, dans quel but ces jetons ont-ils été créés ?

Voile ta face, mon officier ! Il ne s'agit pas de science ici, et tu peux être assuré que les savantes prescriptions de Brillat-Savarin n'ont pas plus droit de cité dans cette lettre que « cette partie des mathématiques qui, selon le Dictionnaire de l'Académie, considérant les grandeurs d'une même nature sous la seule acception abstraite de leur inégalité, les exprime par des caractères communs à toutes leurs valeurs particulières et développe ainsi leurs relations de quantité les plus générales. »

Ouf!!!

Heureusement que je ne suis pas un algébriste et qu'il m'est permis d'employer un autre langage !

Ces jetons sont tout simplement le résultat d'une émission de monnaies fiduciaires destinées à simplifier les paiements dans les rapports que les ouvriers, travaillant à la construction de nos forteresses, pouvaient avoir avec un entrepreneur de vie à bon marché.

« La destinée des nations, a dit l'auteur de la *Physiologie du goût*, dépend de la manière dont elles se nourrissent. »

« De la manière dont elles se *fortifient*, » aurait-il très-certainement écrit s'il eût vécu à notre époque ! Que la grande âme du célèbre *professeur* pardonne au plus humble de ses admirateurs cet excès d'outrecuidance qui le pousse à infliger une correction à l'un de ses meilleurs aphorismes ! .. Mais il me semble ainsi plus complet, eu égard au sujet que je traite.

On comprend sans peine que ces forteresses, construites sur des sommets jusqu'alors inhabités, ne devaient pas offrir aux ouvriers qui les édifiaient des ressources faciles pour leur alimentation. Ces agglomérations momentanées d'hommes jeunes, robustes, et étrangers pour la plus grande part au pays, n'auraient pu avoir lieu si l'on n'avait pris, dès le commencement des travaux, les mesures nécessaires à leur nourriture et à leur logement. Des entrepreneurs de cantine s'étaient trouvés, quelquefois même c'était l'entrepreneur du fort qui s'était plié

lui-même à cette obligation. On établit des baraques de bois suffisantes à loger des gens peu difficiles sur l'article de la couchette, et l'on organisa un service pour l'approvisionnement des ateliers en victuailles et boissons. On créa enfin toutes les ressources qui manquaient à des localités dénuées de tout et fort éloignées, pour la plupart, des centres d'habitation où l'on eût pu trouver les choses les plus indispensables. Mais l'argent était rare et les paiements difficiles à effectuer. On imagina alors ces jetons, sorte de méreaux ou *tokens* dont l'échange devait contribuer à la facilité des transactions. Il y en eut de tous les prix, pour tous les appétits et pour toutes les bourses, depuis 5 centimes jusqu'à 1 franc. Quand les ouvriers étaient en fonds, ils achetaient des jetons à leur convenance, c'est-à-dire proportionnés au paiement des denrées qu'ils avaient le dessein de consommer. De la sorte après chaque repas, il y avait économie de temps dans les paiements et embarras de moins pour les réaliser, la monnaie étant difficile à se procurer sur les lieux.

Sans avoir la prétention d'être complet, je vais passer en revue les diverses séries de ces jetons que j'ai pu rassembler.

FORT DU MONT SAINT-EYNARD

Je dirai d'abord, d'une manière générale, que la construction des forteresses disséminées autour de Grenoble a commencé dès la fin de 1874 ou dans les premiers mois de 1875, et que les ouvriers qui y ont été employés étaient et sont encore presque tous piémontais. Ceci posé, j'ajouterai, pour ce qui concerne les travaux du fort du mont Saint-Eynard, que près de 300 ouvriers y furent employés, dont 115 hommes du génie militaire. On a dû venir chercher l'eau au hameau de la Bordelière, situé au pied de la montagne, du côté du Sappey. Quant au sable et à la chaux, il a fallu les faire venir de Grenoble ou de la vallée. L'eau, suivant un calcul qui a été fait, est revenue à 4 centimes le litre ; le sable, à 55 francs le mètre cube, vu les difficultés d'accès et l'état des routes que l'on a été obligé de tracer à travers rocs et bois jusqu'au sommet de la montagne.

Le fort du mont Saint-Eynard, destiné surtout à la défense des approches de Grenoble par les montagnes de la Grande-Chartreuse, possède une cantine provisoire comme tous les autres forts en construction ; mais le chef de cette entreprise n'a pas jugé opportun de créer des jetons pour la circonstance, et les paiements s'y opèrent par les moyens ordinaires, c'est-à-dire, en espèces de cours.

FORT DU BOURCET

Ce petit fortin, situé au dessous même de celui du Saint-Eynard, mais sur le puissant contrefort qui lui sert d'assise du côté de la vallée de Graisivaudan, a emprunté son nom à celui du général de

Bourcet, auteur de la belle carte géométrique du Haut-Dauphiné que nous possédons, et dont l'habitation était dans le voisinage. Il n'a pas eu besoin de cantine, sa proximité du village de Corenc et du hameau du Mollard ayant suffi aux besoins de l'alimentation des ouvriers. Partant, pas de jetons. On y a employé environ 200 ouvriers.

FORT DU MURIER

Placé au-dessus de Gières et commandant la route d'Uriage et le chemin de fer de Chambéry et de l'Italie, ce fort a dû, par sa position particulière et par l'importance de ses travaux, exiger un grand nombre de bras. On n'y a pas employé moins de 250 ouvriers, et l'on a été obligé, pour satisfaire aux nécessités de la vie, de créer une cantine considérable. Ce sont les entrepreneurs eux-mêmes, MM. Duc et C^{ie}, qui ont dû en prendre l'initiative. A cet effet, pour perdre le moins de temps possible, — *times is money*, — et pour rendre les paiements plus praticables, ainsi que je l'ai déjà dit, ils ont émis les jetons suivants :

1. — DUC ET C^{ie}. — MURIER — ; dans le champ, 30 c.

Jeton uniface en zinc. — Module 30 mill.

Il a été frappé, par mégarde, quelques jetons semblables en laiton; mais ils n'ont jamais été utilisés, à cause de la confusion que leur diamètre aurait apportée dans le maniement de ceux de 20 c., qui ont exactement la même dimension.

2. — Même légende, mais avec 20 c.

Jeton en laiton, ainsi que les suivants, et uniface comme le premier. — Mod. 30 mill.

3. — Même légende, avec 15 c. — Mod. 25 mill.

4. — *Idem*, avec 10 c. — Mod. 20 mill.

5. — *Idem*, avec 5 c. — Mod. 15 mill.

Tous ces jetons, ainsi que les suivants, font partie de ma collection. Ceux que je viens de décrire ont été frappés par MM. Noël Vallet et C^{ie}, fabricants d'agrafes et de boutons, découpeurs et estampilleurs de jetons, médailles, etc., à Grenoble.

FORT DES QUATRE-SEIGNEURS

Sur le point culminant de la *montagne des Quatre-Seigneurs*, dont le fort du Mûrier n'occupe que l'extrémité d'un petit plateau inférieur, s'élève une autre forteresse, aux puissantes batteries dominant tous les environs. Sa construction a occupé 180 ouvriers. Une cantine dut y être installée; mais ses jetons, mon cher Albert, offrent une particularité que je dois te signaler.

Tu sais qu'il existe dans notre bonne ville de Grenoble une *Association alimentaire* due à l'initiative de l'un de ses anciens maires, M. Fréd. Taulier. Cette société, qui a admirablement prospéré, quand

celles qu'on a établies ailleurs sur son modèle n'ont pu avoir qu'une courte existence, cette société, dis-je, possède pour la manipulation facile des comptes de son caissier, une série de jetons, *un jeu*, comme on dit, suffisant à tous les besoins des consommateurs. Ces jetons, sur lesquels j'espère pouvoir revenir un jour dans cette *Revue*, à un point de vue étranger à ma lettre d'aujourd'hui, offrent uniformément, d'un côté, le cachet de la protection municipale qui soutint les premiers pas de l'association naissante, les armes de la ville de Grenoble : *D'argent, à trois roses de gueules* (1). De l'autre, sont inscrits les mots PAIN, VIN, VIANDE, LÉGUMES, etc., sans autre indication des prix, qui sont du reste parfaitement connus de tous.

Nul doute pour moi que le facile fonctionnement de ces jetons de l'Association alimentaire, qui date déjà des derniers mois de 1850 et que tout le monde connaît, ne soit l'idée première qui a engagé les cantiniers de nos forts à adopter l'emploi de semblables moyens pour leurs propres établissements. Je n'en voudrais pour preuve que ceux de la cantine des *Quatre-Seigneurs*. L'entrepreneur obtint, paraît-il, l'autorisation de se servir du coin de l'Association alimentaire, gravé aux armes de la ville de Grenoble, et fit ainsi frapper ses trois premiers *tokens*, sans se soucier autrement de la date de 1850 qui s'y trouve. Je te laisse à penser quelles suppositions les numismates futurs n'auraient pas manqué de faire au sujet de ces jetons, plus vieux d'un

(1) Dans un récent écrit (*A propos de Vaucanson et des armes de la ville de Grenoble ; Grenoble, Allier, 1876*), dont les variations de nos armoiries municipales furent l'objet, j'ai tracé quelques lignes que je veux reproduire ici : « *Le Grand Armorial de France*, disais-je, devrait être le seul document sérieux et digne de confiance ! Mais on sait comment se font ces travaux *commandés* et de quelle nature sont les renseignements apportés, la plupart du temps, à ceux qui sont chargés de la rédaction. Qui donc peut nous garantir l'authenticité des armes enregistrées au nom de la ville elle-même ? Faites un ouvrage du même genre à *l'heure actuelle*, et vous me direz combien de ceux qui occupent les premiers emplois de notre municipalité pourraient fournir un document authentique ou même non authentique. Il en était de même alors... »

Je viens de souligner les mots à *l'heure actuelle*, je ne croyais pas dire si vrai ; mais je n'avais pas remarqué la gravure de l'écusson de la ville qui orne les jetons dont je m'occupe dans cette lettre, et je m'aperçois qu'il vient à point, malgré son quart de siècle d'existence, pour donner raison à mes paroles. C'est un exemple de plus de cette indifférence qui règne partout au sujet de certains détails archéologiques. Je dis *indifférence*, pour me servir d'un terme parlementaire ; mais je suis persuadé que les traits horizontaux du fond de cet écusson ont été placés là sans qu'on se soit rendu compte de leur valeur héraldique. Et, par le fait même de cette indifférence ou de cette ignorance, — il n'y a pas à dire, c'est l'un ou l'autre ! — la ville de Grenoble, qui a fait frapper ces jetons, s'est donné sans en douter la licence de blasonner ses armes à faux : *d'azur à trois roses d'argent*. Je défie de les lire autrement, à moins que l'on ne préfère des roses d'or !...

Et dire que, dans cent ans d'ici, on trouvera peut-être quelqu'un pour soutenir que les armes de la ville doivent ainsi être rétablies ; qu'on ne peut mettre en doute leur authenticité, vu que ces jetons sont d'une époque où l'archéologie florissait et où tout le monde avait la prétention de s'y entendre ; et que, si la ville elle-même les a fait frapper ainsi, elle savait bien ce qu'elle faisait, etc., etc !

quart de siècle que ceux de l'*Alimentaire*... Je n'en cite qu'une : le fort des Quatre-Seigneurs — et leur argumentation aurait été toute naturelle, — daterait, suivant eux, de 1850!... Que de méreaux ou jetons sont restés inexpliqués par des raisons, sinon identiques, du moins analogues à celle que je trouve sous mes pas ! Quoi qu'il en soit, et malgré cette date de 1850, c'est bien en 1875 seulement que ces jetons furent frappés, et l'on se contenta pour les distinguer de ceux de l'Association alimentaire, de leur donner des revers qui différaient complètement des siens.

Voici ces jetons.

1. — VILLE DE GRENOBLE. Ecusson aux armes de la ville entre une branche de chêne et une palme en sautoir, et timbré d'une couronne crénelée. Au bas : 1850 TRAIN.

R Double cordon ; celui de l'intérieur est cordelé, et on lit au milieu, 1 fr.

Laiton. — Mod. 22 mill.

Le nom de TRAIN, placé sur l'avvers de ce jeton, est celui du fabricant de Grenoble qui a gravé ceux de l'Association alimentaire.

Inutile, je pense, de te faire remarquer combien cette pièce prête à la critique.

D'abord, la ville de Grenoble n'a rien à voir ni à faire dans tout cela, et je t'ai déjà fait observer que la date inscrite n'a nul rapport avec celle de l'émission... Mais l'éditeur, tu le comprendras facilement, n'y a pas regardé de si près, ou plutôt vu de si loin : il ne s'est pas mis en peine, il ne s'est même pas douté des erreurs historiques et chronologiques dont son indifférence serait la cause première. Il a trouvé un coin tout fait, c'était autant d'économisé pour lui... et cela a suffi. Il s'est peu préoccupé des numismates... Mais, du moment que j'écris pour la plus grande joie de ceux-ci *et non autres*, comme dit Rabelais, il m'est bien permis, je pense, de ne pas m'arrêter au peu de souci dudit cantinier en fait de numismatique et d'histoire locale, et de rendre sa valeur à chaque chose.

Les deux jetons suivants sont frappés dans le même système :

2. — Même légende et même type que le n° précédent.

R Même type, mais avec 10 c. dans le champ.

Jeton en zinc ondulé sur les bords. — Mod. 22 mill.

3. — Même légende et même type.

R Même type, avec 5 c. dans le champ.

Jeton en zinc, sans ondulations. — Mod. 22 mill.

4. — Quant au quatrième jeton frappé plus tard afin d'avoir une division de celui d'*un franc*, soit qu'on ne crût pas nécessaire d'emprunter de nouveau le coin de l'*Alimentaire*, soit que cela parût assez indifférent, soit enfin par tout autre motif que je n'ai pas à rechercher, le débitant ou maître de la cantine se contenta d'une pièce uniface, portant pour toute marque, dans le champ, la désignation de 50 c. ;

au-dessous, et séparées de ce chiffre-tarif par une simple barre horizontale, les lettres A. T.

Jeton uniface en laiton, ondulé sur les bords. — Mod. 22 mill.

Il me reste à t'apprendre, — et, par la même occasion, à la postérité la plus reculée, — que ces lettres A. T. sont tout simplement les initiales des nom et prénom du débitant, *Augustin Tivolle*.

FORT DE MONTAVIE

Ce fort, placé, pour des piétons, à deux heures de distance de celui des Quatre-Seigneurs, et sur une petite montagne qui domine le village d'Eybens dont il défend la route, du côté de Vizille, et tout le plateau de Champagnié qui s'étend à sa base, au couchant, fut, par adjudication publique, le lot de M. Joseph David, entrepreneur, qui, à l'instar de quelques-uns de ses confrères de la truelle, dut songer à établir lui-même une cantine pour la desserte des 360 ouvriers qu'il avait sous sa direction. Les travaux de ce fort commencèrent en juillet 1875.

Voici les jetons émis pour cette cantine :

1. — · FORT DE MONTAVIE · ; au bas: J. D. (*Joseph David*); dans le champ, 50 c. (mod. 30 mill.)

2. — Même légende, avec 25 c. (mod. 25 mill.)

3. — id. avec 15 c. (mod. 20 mill.)

4. — id. avec 5 c. (mod. 15 mill.)

Ces quatre jetons, unifaces et en laiton, sortent des balanciers de MM. N. Vallet et Cie.

FORT DE COMBOIRE

Tous les forts dont je viens de parler doivent être achevés en 1878. Il n'en sera pas de même de celui de Comboire, et, si je le cite ici, ce n'est que pour mémoire, les travaux n'en étant pas encore commencés. J'ignore, du reste, vu sa proximité des villages de Seyssins et de Claix, s'il y aura nécessité d'y établir une cantine, comme pour les précédents.

FORT DE L'INFERNET

Là ne se borne pas l'énumération des jetons connus de moi et frappés pour notre province, à la suite de la guerre de 1870. Je veux encore te citer ceux d'un fort, éloigné de Grenoble, mais appartenant au Dauphiné par la ville de Briançon, qu'il domine et contribue à rendre plus inattaquable.

1. — · THIBON Q. & C^{IE} · ; au bas, dans la légende, INFERNET; dans le champ, 30 c. (mod. 30 mill.)

2. — Même légende, avec 15 c. (mod. 25 mill.)

3. — id. avec 10 c. (mod. 20 mill.)

4. — id. avec 5 c. (mod. 15 mill.)

Ces quatre jetons, uniface et en laiton comme les précédents, dont ils ont les dimensions exactes, quoiqu'ils en diffèrent parfois par les chiffres-tarifs, sortent également de la même fabrique. On voit, du reste, qu'ils sont taillés par les mêmes machines, qui leur imposent les mesures échelonnées de 15 à 30 millimètres.

Je pourrais t'en citer encore de tout semblables, estampillés par les mêmes industriels pour le fort d'Albertville (Savoie) et portant le nom de *Jules Martin et Cie*, sans indication du nom de la localité et avec les marques 30 c., 20 c., 10 c. et 5 c.; mais ce serait sortir du cadre que je me suis tracé au seul point de vue du Dauphiné, et je dois me borner à te décrire les jetons qui, à ma connaissance, ont été émis uniquement pour les forts de notre province. Peut-être en est-il d'autres, dans les environs de Lyon surtout; mais je ne les connais pas, et je ne saurais parler de ce que je n'ai point vu.

Je m'arrête donc.

De nos jours, on a consulté les entrailles de la terre, les palafittes de nos lacs, les terramares de l'Italie, les tourbières de la Suède, les *kjokkenmodings* ou amas de débris culinaires du Danemark, les nécropoles du monde entier, etc.; et de ces fouilles sont sortis de menus fragments de poteries, d'ustensiles, d'ossements, etc., dans lesquels la patience des savants a su trouver d'importants matériaux pour l'histoire de l'homme. Moi aussi, mon cher Albert, j'ai trouvé mes *kjokkenmodings* ou *débris de cuisine*..., et les jetons de cantine que je viens de faire passer sous tes yeux, ces petits morceaux de métal si insignifiants par eux-mêmes, mais que j'ai osé grandir jusqu'au rôle d'échos historiques pour notre province, sont les matériaux que j'ai cru pouvoir sauver de l'oubli, en leur attribuant un intérêt que tout le monde ne comprendra pas sans doute, mais que les initiés à la science des Van Loon, des Van Miéris et de tant d'autres savants estimables, me seront reconnaissants de n'avoir pas négligés.

Que m'importe après tout! J'ai fait mon devoir comme numismate, et, sans prétendre ressembler à ces gens dont parle Shakespeare, — je te prouve le contraire, je pense, — à ces hommes au visage impassible comme un marais stagnant, visant au vernis de la sagesse par un silence calculé, et qui, vous écoutant, semblent toujours dire :

I am sir Oracle,
And when I ope my lips, let no dog bark.
(*Merchant of Venice*, Ac. 1, sc. 1.)

je puis terminer cette trop longue communication en me rendant cette justice que, si je ne suis pas *Messire l'Oracle*, je suis tout au moins de ceux qui aiment et recherchent la vérité, et qui, pour me servir de l'expression du poète lui-même, permettent à *un chien d'aboyer*...

J'espère, mon cher Albert, que cette prétention ne te paraîtra pas trop exorbitante, et que ton amitié me pardonnera ce petit mouvement d'amour-propre et de légitime satisfaction.

G. VALLIER.

Grenoble, mai 1877.